



PÔLE ADMINISTRATIF & FINANCIER

COMITE DE DIRECTION

PV N° 8 – du 23/02/2026

Présidence : Patrick BEL ABBES

Présents : Sophie CHARRUET, Nadine MARGARIT, Thierry BALLAND, Thierry BERLAND, Guillaume DOMINICI, Joël GRISONI, Mehdi AABID, Sophie SIBON, Patrick GRECO,

Assistent en visio : Olivier AMOUREUX, Saddik AIT YAYHA, Thierry BERLAND, Emmanuelle LATIL

Excusés : Julien MARTELLINI, Sandrine ESPERON, Franck SCOLA, Christophe BELLARD, Jean-Maurice VALET, Grégory LA CARIA, David LUCHARD

Assistent : Sylvie POIGNET-TESTU Directrice (visio), Lisa PAULEAU CTD DAP, Marc CHIRON représentant de la CDA, Rémi SOLLARI apprenti juriste, Rémi DELMOTTE CTDA en visio

MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188, les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel par **toute personne directement intéressée** dans un délai de **sept** jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard le **22** du mois). Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique avec accusé de réception) ;
- soit le jour de la publication de la décision **sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs** ; Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel (**pour toutes les épreuves de coupes (seniors et jeunes) l'appel doit être introduit dans les QUARANTE HUIT HEURES**). L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyée d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Les décisions prises en 2^{ème} instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3^{ème} et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure écrite ci-dessus. Conformément aux dispositions de l'article 4 du Règlement Disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la FFF, seront imputés au club appelant dont la responsabilité et/ou celle d'un de ses licenciés est reconnue, même partiellement.

Le remboursement des frais entraînés par la convocation des personnes officielles ou non, dont l'audition est jugée utile,

ORDRE DU JOUR

La séance est ouverte à 18h05, le Président souhaite la bienvenue aux membres présents.

Le Comité de Direction approuve les PV du 15/12/2025 et du 15/01/2026



PÔLE ADMINISTRATIF & FINANCIER

Le Président fait le point sur l'opération tablette : les clubs du District ont droit à 43 tablettes, participation de la FFF 50 euros, participations de la LMF 30 euros et du district 30 euros, soit 78,09 € à la charge du club. Une relance sera faite.

Le Président fait par du courrier du club de LARAGNE SPORTS, une réponse sera faite.

La FFF nous informe de la Semaine de lutte contre les violences et discriminations du 23 au 29 mars.

Le Président fait part de la démission de Sylvain Navarro, président de la Commission Discipline et de toutes ses fonctions suite à un changement de situation professionnelle.

Les réunions de secteur sont programmées :

6 avril Briançon 18h - 7 avril Gap - 13 avril à Aiglun à confirmer - 21 avril à Villeneuve

Journée des bénévoles, Finale Coupe de France le 23 mai, discussion sur les modalités du tirage au sort.

Date des Assemblées Générales

FFF le 5 juin à Ajaccio – District le 13 juin à Gap (en fonction de l'avancement des travaux du club housse) – LMF le 20 juin

Le Comité de Direction entérine la date des finales des Coupes des Alpes à Sisteron le 30 mai 2026 et la date des finales Futsal le 23 mai à Oraison.

Le Président fait un retour sur le tirage des Coupes des Alpes qui s'est déroulé chez notre partenaire majeur KFC à Manosque, il se félicite de la participation de nombreux clubs.

Le Président annonce que la FFF prévoit un financement pour les Districts pour la création d'un poste d'agent de développement : poste à pourvoir en attente du cahier des charges et de la fiche de poste de la FFF

Pour faire suite à des demandes des clubs sur les matchs filmés par leurs soins, un rappel est fait sur les règlements des compétitions : préambule de tous les championnats du District : « Droit de propriété du District des Alpes de Football (DAF) : Conformément aux dispositions de l'article L. 333-1 du Code du Sport, le DAF est propriétaire du droit d'exploitation des compétitions qu'elle organise. On entend notamment par droit d'exploitation, sans que cette liste soit limitative, les droits relatifs à la diffusion audiovisuelle des rencontres et ce quel que soit le support (télévision, téléphonie mobile, internet...). Dès lors, aucune exploitation des rencontres de compétitions officielles ne peut s'effectuer sans le consentement préalable et exprès du DAF ». Les clubs qui souhaitent filmer une rencontre doivent en faire la demande écrite au District afin d'en obtenir l'accord écrit.

Tour des Commissions

CDA : Marc CHIRON fait un compte rendu de la FIA qui s'est déroulée les 21, 22 et 23 février à Sisteron au District et stade Pierre Lanza : 11 candidats inscrits dont 2 du Var, certification samedi matin. Il poursuit par une info de la CNA sur le développement de l'arbitrage féminin (recrutement et fidélisation) et sur le renforcement de la protection des arbitres (2 réunions programmées à la FFF).

Les désignations sont désormais diffusées le jeudi pour pallier des soucis d'indisponibilité.



PÔLE ADMINISTRATIF & FINANCIER

Lisa PAULEAU CTD DAP fait un retour sur ses activités : futsal des neiges 197 équipes sur 4 week-end. Le festival pitch 28/3 à Sisteron carton vert sur U13 accession bon retour

Présentation du CPS féminin du 27 février, sport étude Sisteron, détection LE 8/04, redynamiser le GFA Foot à l'école, interventions sur plusieurs écoles de Gap, Rosans, St Crépin, Banon, Vinon sur Verdon (toucher les zones rurales et le public féminin)

Formations à venir : 3 CFI et 1 DREF

Lisa fait remonter les demandes des clubs sur les championnats U14 et U16.

Un appel à Candidatures est lancé pour la JND prévue le 9 mai 2026, les clubs intéressés doivent faire parvenir leur candidature au District rapidement.

Féminines : Sophie CHARRUET fait un retour sur le futsal, les clubs ont été ravis de la formule proposée. La Commission déplore le nombre de report de matchs pénalisant le bon déroulement du championnat. Rappel des dates : ¼ de finales le 1^{er} mars ; ½ de finales le 5 avril

Jeunes : reprise des championnats U16 et U14

11/03 programmation d'un match de coupe Pierre Lanza en retard

Retard dans les championnats U15 et U17

Séniors : D2 et D3 beaucoup de report mais les clubs trouvent des terrains de repli

Terrain : beaucoup de visites programmées, les classements des éclairages reprendront en octobre

Médailles FFF et District : il est encore temps de proposer des bénévoles

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures

Prochaine réunion du Comité de Direction sur convocation

Le Président
Patrick BEL ABBES

Le Secrétaire Général
Thierry BALLAND